

Damien Tondelli (Les Petites Canailles), nouveau Président de la Fédération Française des Entreprises de Crèches

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 25 janvier 2019

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **une centaine d'entreprises** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1^{er} janvier 2018.

Réunis en Assemblée générale à Paris le 23 janvier 2019, **les adhérents de la FFEC ont élu à l'unanimité Damien Tondelli, au poste de Président de la FFEC.**



Damien Tondelli, administrateur de la FFEC depuis 2012, ancien Trésorier, est le **Président Co-fondateur de l'entreprise de crèches [Les Petites Canailles](#).**

Les Petites Canailles, fondée en 2010 par Damien Tondelli et Sébastien Martin, regroupe 25 établissements, soit 926 places de crèches, à la fois des crèches collectives et des micro-crèches. Ce sont plus de 1000 enfants qui sont accueillis chaque jour, grâce aux aides de la CAF et la participation des familles, des mairies et des employeurs publics et privés.

Damien Tondelli succède à Sylvain Forestier, Président de [La Maison Bleue](#), à l'expiration de son mandat d'un an renouvelable une fois, conformément aux statuts de la Fédération.

Damien Tondelli a rappelé aux adhérents **qu'il veillera au cours de son mandat à défendre les modèles économiques des entreprises de crèches, à lever les freins législatifs et réglementaires à la création de places de crèche dans notre pays et faire progresser la qualité dans la petite enfance, comme toutes les entreprises de crèches le font chaque jour.**

Contact presse : **Elsa HERVY** Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

Les Entreprises de Crèches : acteurs économiques engagés

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **une centaine d'adhérents** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1^{er} janvier 2018.

Tous les établissements sont **conventionnés par les CAF locales et agréés par les PMI locales. Ils garantissent un accueil de** d'excellente qualité. Par ailleurs, les **parents paient** dans les établissements **conventionnés PSU exactement le même prix** qu'en crèche municipale ou associative, basé sur le barème de la CNAF issu du Quotient familial. Dans les établissements **conventionnés CMG-PAJE**, les parents paient un **tarif qui ne dépasse pas 10€/heure**, taux maximum fixé par le règlement.

Des entreprises de crèches, moteurs de la création des places de crèche

- 10 800 places ont été créées en 2017, dont 7 200 places en micro-crèches et 3 600 en multi accueil¹, 1 200 et 3 100 par les seuls adhérents de la FFEC, et la majorité des micro-crèches sont créées par des entreprises de crèche.
- Les **entreprises de crèche ont donc porté plus de 80% des créations de places en 2017**

Plus de 17% des places de crèches aujourd'hui gérées par des entreprises de crèches

Les **entreprises de crèches représentent 17,75% des 448 400 places de crèche** au 31 décembre 2017 :

- 38 200 places de crèches PSU, hors micro-crèches, soit 8,52% des places d'accueil en crèche
- Les micro-crèches, gérées en quasi-totalité par les entreprises, représentent 41 400 places soit 9,23% des places d'accueil en crèche.

Les entreprises de crèches, 27 000 emplois qualifiés.

De manière globale, il faut **1 salarié pour 3 berceaux**. Avec presque 80 000 berceaux gérés par le secteur privé marchand, il s'agit de plus de **26 700 salariés directs**. Ces salariés sont en CDI, qualifiés (le travail auprès des enfants étant réservé à du personnel diplômé ou qualifié) et pérennes.

Les entreprises de crèches contribuent au rééquilibrage territorial de l'offre

Grâce au développement des offres de places en réseau aux salariés d'entreprises (le salarié choisit alors la crèche la plus proche du domicile ou du travail de l'un des deux parents), **les entreprises de crèches s'implantent plus régulièrement en dehors des zones d'activité économique et au plus proche des domiciles**.

Cette approche a permis une réelle démocratisation de la crèche inter-entreprises, rendant les places en crèches accessibles à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les établissements accueillent des enfants de salariés de grands groupes comme de PME et TPE.

Permettre l'accès aux crèches inter-entreprises à toutes les entreprises a permis d'accélérer la création de crèches inter-entreprises sur tout le territoire, notamment dans des communes qui n'avaient pas les moyens de créer une crèche municipale. Cela contribue à un **rééquilibrage territorial de l'offre**.

¹ Selon la lettre d'information de l'ONAPE d'octobre 2018, téléchargeable ici :

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/LettreOnape09_2018.pdf